

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MARS 2025

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

Absent: Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 12 mars 2025

Ordre du jour :

- Finances - Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de le RETAIL
- Finances - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024
- Fiscalité : vote des taux d'imposition des taxes directes locales année 2025
- Finances : remboursement concession
- Finances : achat tables pique-nique / illuminations de Noël
- Finances : devis auto-laveuse / tondeuse
- Aménagement cour du Logis de la Forêt
- Défense incendie : avancée du dossier
- Randonnées estivales de la Marouette Gâtinaise
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose Sébastien BERGUER comme secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 19 février 2025 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• FINANCES : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DE LA COMMUNE DE LE RETAIL

Délibération : 012-20-03-2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 007-23-02-2023 du 23 février 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des finances du lundi 24 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de le RETAIL ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de le Retail ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	126 069.87	220 231.00	346 300.87
	Recettes réalisées	14 481.39	222 575.20	237 238.59
	Restes à réalisés	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisat. budgétaire	216 454.59	381 917.87	598 372.46
	Dépenses réalisées	96 879.05	202 746.52	299 625.57
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00-82
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-82 397.66	20 010.68	-62 386.98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	90 384.72	161 686.87	252 071.59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	7 987.06	181 697.55	189 684.61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	7 987.06	181 697.55	189 684.61

Madame le Maire se retire lors du vote. Henriette Beudet, doyen d'âge, interroge l'assemblée sur les éléments présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RECONNAIT** la sincérité des montants énoncés,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de la commune de le RETAIL, exercice 2024
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Voix : 10 « Pour »

• FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Délibération : 013-20-03-2025

Madame le Maire rappelle que la Commune de le Retail applique la comptabilité M57 abrégée.

Le Compte Financier Unique (CFU) ayant été voté le 20 mars 2024, il convient, conformément à l'instruction M57 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 s'élève à 181 697.55€, excédent de 20 010.68€

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 s'élève à 7 987.06€, déficit de 82 397.66€.

Sur proposition de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AFFECTE** le résultat de la manière suivante :
 - ♦ la somme de 181 697.55€ : ligne budgétaire 002, section fonctionnement recettes
 - ♦ la somme de 7 987.06€ : ligne budgétaire 001, section investissement recettes

Voix : 10 « Pour »

• FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2025

Délibération : 014-20-03-2025

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour rappel : à compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) a été, de nouveau, mis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose un maintien des taux comme suit :

- taxe foncière bâtie (TFB) : 30.66%
- taxe foncière non bâtie (TFNB) : 43.65%
- taxe d'habitation (TH) : 11.75%

Le produit attendu est de 114 824€

Voix : 10 « Pour »

• **FINANCES : REMBOURSEMENT CONCESSION**

Délibération : 015-20-03-2025

Suite à l'achat d'une concession en septembre 2016, pour un montant de 62€, le demandeur sollicite le remboursement de celle-ci pour raisons personnelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le remboursement de la somme de 62€ (soixante-deux euros), qui sera imputée à l'article 65888 du budget communal
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente décision

Voix : 10 « Pour »

• **FINANCES : ACHAT TABLES DE PIQUE-NIQUE / ILLUMINATIONS DE NOEL**

Délibération : 016-20-03-2025

Tables de pique-nique : l'année dernière avait été discuté l'achat de tables de pique-nique pour mettre sur la partie herbée du city-parc. Suite à des offres promotionnelles de Comat et Valco Equipements, le produit, table « canada », pin traité garanti 10 ans, anti vandalisme (renfort métallique à l'intérieur des pieds rendant le sciage impossible) a retenu l'attention pour un montant de 505.99€ HT/l'unité.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de faire l'achat de 2 tables de pique-nique pour un montant de 980€HT soit 1 176€TTC Cette dépense sera mandatée en investissement, article 2188, du budget primitif 2025.

Illuminations de Noël : après état des lieux des stocks, deux décors de rue sont à remplacer. Distri-Fêtes a été retenu pour l'achat des fournitures.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de faire l'achat de 2 décors pour un montant de 510€ HT + 20€ frais de port soit 636€ TTC
- **CHARGE** Madame le faire de signer le bon de commande

Voix : 10 « Pour »

• **FINANCES : DEVIS AUTO-LAVEUSE / TONDEUSE**

Délibération : 017-20-03-2025

Auto-laveuse : trois démonstrations de matériel ont eu lieu. Madame le Maire demande de reporter ce sujet lors d'une prochaine réunion car au précédent conseil il avait été formulé que des prestataires seraient sollicités pour faire l'entretien du site du Logis lors des congés des agents. En attente de leurs réponses. Une réflexion sera menée sur leur tarif de prestations et les charges actuelles liées au Logis : intervention AIR, achat auto-laveuse (matériel de l'entreprise utilisé), produits ménagers (fournis par l'entreprise) et le temps passé de l'adjoint technique qui intervient pour le passage de l'auto-laveuse dans les salles du Logis.

Tondeuse : au conseil du 19 février, il a été émis que la tondeuse actuelle n'était plus en adéquation avec la surface herbée à tondre. L'entreprise SGR de Parthenay a fait le prêt d'une tondeuse en attente de la réparation de la Kubota. L'emploi du matériel prêté a porté réflexion sur le matériel le plus approprié. Des devis ont été demandés auprès de prestataires. Rémy Neau, en charge du dossier, présente les différents produits et propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition financière de SGR Verts Loisirs de Parthenay pour un montant de 11 167€ HT soit 13 400€ TTC
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le devis

Cette dépense sera mandatée en investissement, article 2182, du budget primitif 2025.

Les élus demandent que la garantie de 3 mois soit ramenée à 6 mois. Rémy Neau se charge d'en faire la demande auprès de l'établissement.

Voix : 10 « Pour »

• **AMENAGEMENT COUR DU LOGIS DE LA FORET**

Madame le Maire donne la parole à Rémy Neau, en charge du dossier. Trois devis d'enrobé ont été adressés. Une discussion est menée sur les composants-matières du revêtement et leur longévité : passage des véhicules, aspect par rapport aux températures. L'entreprise Bonneau a proposé un autre revêtement. Madame le Maire demande que ce dernier soit chiffré.

Cet aménagement fera l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité aux Communes, les travaux de récupération des eaux de pluie de la cour ainsi que le changement de la porte d'entrée de l'hébergement seront inclus ce dossier.

Cet objet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

• **DEFENSE INCENDIE : AVANCEE DU DOSSIER**

Sébastien Berguer et Carine Bernard présentent à l'assemblée les devis émanant du Syndicat des Eaux de la Gâtine : adresse des travaux

- la Pérochère : création branchement eau potable : 1 700€HT soit 2 040€TTC
- l'Audouinière : fourniture et pose d'un poteau incendie : 3 465€HT soit 4 158€TTC
- la Gautelière : fourniture et pose d'un poteau incendie : 3 465€HT soit 4 158€TTC

Le hameau de la Vergne présente un problème puisque ce lieu n'est pas raccordé au Syndicat des Eaux, et le raccordement est très onéreux. Dossier à voir avec le SDIS.

Madame le Maire demande qu'au prochain conseil soit établi :

- un état des lieux à équiper
- montant des travaux par site

Ce dossier fera l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité aux Communes, travaux d'équipement de Défense Extérieur Contre l'Incendie. Cet objet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

• **LA MAROQUETTE GATINAISE**

Les randonnées estivales vont se succéder de juillet à août dans les communes de l'ancien canton :

- Mois de juillet : 9/St Aubin le Cloud – 16/Neuvy-Bouin – 23/Allonne – 30/Secondigny
- Mois d'août : 6/Azay-sur-Thouet – 13/Vernoux-en-Gâtine et le 20/le Retail

Comme les années précédentes, l'association souhaite la mise à disposition d'une salle et la prise en charge des boissons par la commune. Cette année, le Retail clôturera la saison estivale et une collation sera servie aux participants par l'association. Le préau ou la salle des Associations seront mis à disposition en fonction du nombre de convives.

QUESTIONS DIVERSES :

Voirie : Travaux d'emplois partiels au point à temps automatique (PATA) 8 Tonnes 7 840€HT soit 9 408€TTC effectués par la Colas. A confirmer auprès de l'entreprise pour planifier les travaux.

Visites du site du Logis de la Forêt : Madame le Maire interpelle l'assemblée face aux maintes visites et contre-visites que suscitent les utilisateurs pour la mise en place de leur salle et ceci en fin de journée 18h-19h. Un élu est contraint de se rendre sur place et souvent les personnes remettent les clés dans la boîte aux lettres de la mairie. La mise en place peut s'avérer, parfois, longue.

Le plan des salles, mesures, hauteur de poteaux, écarts en chaque poteau/mur - nombre de tables rondes/rectangulaires avec les dimensions sont notés, ainsi que des photos viennent compléter le site internet.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, décident :

- les personnes ayant visitées et réservées le Site du Logis de la Forêt peuvent venir une seconde fois faire une visite, et ceci, dans la semaine lors de l'ouverture du secrétariat de mairie

Jeux de boules au Logis de la Forêt : lors de la réunion du 23 janvier 2025, avait été discuté, la création de jeux de boules au Logis, demande du président du club des Aînés, avec participation physique de membres du club, pour la réalisation des travaux qui seront effectués par l'adjoint technique.

Madame le Maire relate à l'assemblée s'être rendu sur place mercredi 19 mars et avoir rencontré deux membres du Club. Une proposition de l'emplacement leur a été faite : aménagement du terrain derrière l'hébergement, partie ombragée. A revoir avec le président et les membres du Club.

Archives du patrimoine : Monsieur Alain Goulard a interpellé Madame le Maire sur le stockage des archives relatives au patrimoine. Deux propositions : consacrer une étagère de l'une des armoires qui est dans le local archives, proche de la mairie, ou selon la volumétrie des documents, possibilité de libérer une étagère d'une des armoires de la salle de conseil. Le second choix est approuvé.

Invitation : Assemblée Générale de Radio Gâtine le vendredi 11 avril, 19h salle des fêtes de Fenéry.

Consommations électrique : Madame le Maire rapporte à l'assemblée que la facture d'électricité alimentant la salle des Associations, l'hébergement ainsi que la salle d'activités est élevée. A voir pour des sous-compteurs pour connaître la consommation de chaque site.

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fenioux-le Beugnon : le Chef du Centre de Secours de Fenioux-le Beugnon demande à rencontrer les élus pour se présenter car le Retail est l'une des communes d'intervention. L'assemblée valide sa venue au début d'un prochain conseil municipal.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 10 avril 2025, 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à vingt-deux heures trente-sept minutes

Le Président

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD

Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT